COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: TV LUX		
Forme juridique ¹ : Association sans but lucratif		
Adresse: Avenue d'Houffalize		N°: 58A
Code postal: 6800 Commune: Libramo	ont-Chevigny	
Pays: Belgique		
Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Adresse Internet: 2	e Liège, division Neufchâteau	
Adresse e-mail ² :	Numéro d'entreprise	0460.028.339
DATE 05-05-04 de dépôt du document le plu constitutif et modificatif(s) des statuts.	us récent mentionnant la date de publicatio	on des actes
COMPTES ANNUELS en EUROS (2 décimale	es) 3	
арр	prouvés par l'assemblée générale du	12-06-23
et relatifs à l'exercice couvrant la période du	01-01-22 au	31-12-22
Exercice précédent du	01-01-21 au	31-12-21
Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas 5	identiques à ceux publiés antérieureme	nt
Nombre total de pages déposées: 20 Nume objet: 6.5, 6.6, 7, 8	éros des sections du document normalisé	non déposées parce que sans
Signature (nom et qualité) NEUVILLE Pierre Président du conseil d'administration	Signa (nom et	

¹ Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

² Mention facultative.

³ Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

⁴ Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

⁵ Biffer la mention inutile. 1/20

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

ANCION Nicolas

Saint hubert 123, 6730 Tintigny, Belgique

Mandat: Administrateur

ANTOINE Marcel

Avenue Général Patton 32, 6700 Arlon, Belgique

Mandat: Administrateur

CADET André

Rue d'Arlon 21, 6760 Virton, Belgique

Mandat: Administrateur

NEUVILLE Pierre

Clos du manoir 16, 6940 Durbuy, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

COLETTE Roland

Du petit bois 38, 6900 Marche-en-Famenne, Belgique

Mandat: Administrateur

DELMEE Olivier

Givry 1149, 6686 Flamierge, Belgique

Mandat: Administrateur

DEOM Roland

Rue des chasseurs ardennais 35, 6800 Libramont-Chevigny, Belgique

Mandat: Administrateur

ZEIPPEN Laêtitia

rue de stockem 48, 6700 Toernich, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

THIRY Joël

Rue Bataillon Laplace 6A, 6760 Bleid, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

ANGONESE Camille

Rue aux Roches 22, boîte a, 6769 Meix-devant-Virton, Belgique

Mandat: Administrateur

COLLIN Léon

Rue Perlieue 34, 6880 Bertrix, Belgique

Mandat: Administrateur

COLLINET Christiane

Merchamps 2, 6980 La-Roche-en-Ardenne, Belgique

Mandat: Administrateur

DESSE Marie

Rue le Jardin 21, boîte a, 6680 Sainte-Ode, Belgique

Mandat: Administrateur

GERARD Pascal

Rue de Grandvoir 2, boîte b, 6800 Libramont-Chevigny, Belgique

Mandat: Administrateur

GONDON Georges

Rue du Sart Macre 14, 6742 Chantemelle, Belgique

Mandat: Administrateur

KNAPEK Simon

Rue de Barvaux 20, 6941 Bomal-sur-Ourthe, Belgique

Mandat: Administrateur

MICHEL Sophie

Rue du Grand Vivier 13, 6890 Libin, Belgique

Mandat: Administrateur

NEERINCK Mathieu

Michamps 25, boîte A, 6600 Bastogne, Belgique

Mandat: Administrateur

PONCIN Marc

Rue Antoine 4, 6824 Chassepierre, Belgique

Mandat: Administrateur

THOMAS Vincent

Voie des Néfliers 44, 6717 Attert, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

VALET Paul

Rue d'Orval 181, 6730 Tintigny, Belgique

Mandat: Administrateur

VINCENT Yannick

Rue du Réservoir 22, 5459 HUSSIGNY, France

Mandat: Administrateur

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

 dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.
- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE FROGNET SRL 0461.047.433	50.221.849	вс
Avenue de Bouillon 103 , 6800 Libramont-Chevigny, Belgique		
Représenté par:		
1. FROGNET STEPHANE	10.541.977	
Avenue de Bouillon 103 , 6800 Libramont-Chevigny, Belgique		
Expert-comptable		

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	275.085,41	276.981,28
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	48.271,32	55.384,03
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	225.931,25	220.714,41
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23	169.000,59	157.374,68
Mobilier et matériel roulant		24	56.930,66	63.339,73
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	882,84	882,84
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.664.978,96	1.609.951,66
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	615.750,49	485.891,08
Créances commerciales		40	383.554,30	355.248,46
Autres créances		41	232.196,19	130.642,62
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	1.002.128,91	1.083.189,87
Comptes de régularisation		490/1	47.099,56	40.870,71
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.940.064,37	1.886.932,94

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	849.906,80	854.028,07
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	2.759,55	2.759,55
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	364.772,79	364.772,79
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	401.606,92	422.356,21
Subsides en capital		15	80.767,54	64.139,52
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	193.590,39	151.751,46
Provisions pour risques et charges		160/5	193.590,39	151.751,46
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		81.000,00
Obligations environnementales		163	121.379,11	
Autres risques et charges		164/5	72.211,28	70.751,46
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	896.567,18	881.153,41
Dettes à plus d'un an	6.3	17	300.000,00	360.000,00
Dettes financières		170/4	300.000,00	360.000,00
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées		172/3	300.000,00	360.000,00
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes Autres dettes		176 178/9		
Adires delles		170/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	588.688,26	521.088,70
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	60.000,00	60.000,00
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8 439		
Autres emprunts Dettes commerciales		439	166.865,77	200.071,84
Fournisseurs		440/4	166.865,77	200.071,84
Effets à payer		441	,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	361.822,49	261.016,86
Impôts		450/3	58.473,75	21.273,23
Rémunérations et charges sociales		454/9	303.348,74	239.743,63
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation		492/3	7.878,92	64,71
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.940.064,37	1.886.932,94

COMPTE DE RÉSULTATS

	A	nn.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute	(+)/(-)		9900	2.576.182,36	2.427.133,74
Dont: produits d'exploitation non récurrents			76A		150,45
Chiffre d'affaires 6			70		
Cotisations, dons, legs et subsides ⁶			73		
Approvisionnements, marchandises, services $\boldsymbol{\varepsilon}$ biens divers $\boldsymbol{6}$	et		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)		62	2.363.152,55	2.139.889,90
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles e corporelles Réductions de valeur sur stocks, sur commandes e cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)			630 631/4	163.439,00 826,45	233.742,75 1.842,22
Provisions pour risques et charges: dotations	(' /' ()				·
(utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/9 640/8	41.838,93	37.811,69 16.961,95
Autres charges d'exploitation Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de fra de restructuration	ais (-)		649	21.175,79	10.901,93
Charges d'exploitation non récurrentes			66A		
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)		9901	-14.250,36	-3.114,77
Produits financiers		6.4	75/76B	1,14	1,17
Produits financiers récurrents			75	1,14	1,17
Produits financiers non récurrents			76B		
Charges financières		6.4	65/66B	5.322,27	-718,24
Charges financières récurrentes			65	5.047,74	-1.178,79
Charges financières non récurrentes			66B	274,53	460,55
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)		9903	-19.571,49	-2.395,36
Prélèvement sur les impôts différés			780		
Transfert aux impôts différés			680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)		67/77	1.177,80	1.004,82
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)		9904	-20.749,29	-3.400,18
Prélèvement sur les réserves immunisées			789		
Transfert aux réserves immunisées			689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)		9905	-20.749,29	-3.400,18

Mention facultative. 8/20

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés réserves	et autres
Affectations aux fonds affectés et autres réserves	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9906	401.606,92	422.356,21
(9905)	-20.749,29	-3.400,18
14P	422.356,21	425.756,39
791		
691		
(14)	401.606,92	422.356,21

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ETAT DEG IMMIGBILIGATION			
	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxx	214.262,23
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	7.924,70	
Cessions et désaffectations	8039		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	222.186,93	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxxx	158.878,20
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	15.037,41	
Repris	8089		
Acquis de tiers	8099		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	173.915,61	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	48.271,32	

		Codes	Exercice	Exercice précédent
				·
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				0.047.004.50
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	2.247.981,52
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	153.618,43	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	2.401.599,95	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées .		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxx	2.027.267,11
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	148.401,59	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	2.175.668,70	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	225.931,25	
DONT				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		8349		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxx	882,84
Mutations de l'exercice				J
Acquisitions		8365		
Cessions et retraits		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8385		
Autres mutations	(+)/(-)	8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	882,84	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-)	8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)	882,84	

A-asbl 6.2	60.028.339
------------	------------

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent
2.759,55	2.759,55

Modifications au cours de l'exercice

Montants					

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice				

ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES		
	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	60.000,00
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	240.000,00
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	60.000,00
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	891	
Autres emprunts	901	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs .	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales .	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	892	
Autres emprunts	902	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062	

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	32,4	32,4
76		150,45
(76A)		150,45
(76B)		
66	274,53	460,55
(66A)		
(66B)	274,53	460,55
6502		10,00

N° A-asbl 6.7 0460.028.339

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 329.02

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Cadaa	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
Codes	(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
100	26,9	8,6	32,4 (ETP)	32,4 (ETP)	
101	40.588	8.881	49.469 (T)	49.156 (T)	
102	1.890.726,98	472.425,57	2.363.152,55 (T)	2.139.889,90 (T)	

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				tempe piem
Nombre de travailleurs	105	25	6	29,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	24	6	28,0
Contrat à durée déterminée	111	1		1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	18	5	21,1
de niveau primaire	1200	1		1,0
de niveau secondaire	1201	7		7,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	6	4	8,2
de niveau universitaire	1203	4	1	4,9
Femmes	121	7	1	7,9
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	1	3,9
de niveau universitaire	1213	4		4,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	24	6	28,0
Ouvriers	132			
Autres	133	1		1,0

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1,0
305	3	5	6,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
E0.44		E0E4	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation

I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

- 1. Immobilisations incorporelles
- 2. Immobilisations corporelles
- 3. Immobilisations détenues en location financement et droits similaires
- 4. Stocks et en-cours de fabrication
- 5. Créances à plus d'un an
- 6. Créances à un an au plus
- 7. Placement de trésorerie
- 8. Valeurs disponibles
- 9. Comptes de régularisation

II. POSTES DU PASSIF DU BILAN

- 1. Fonds social
- 2. Réserves
- 3. Bénéfice reporté ou Perte reportée
- 4. Provisions pour risques et charges
- 5. Dettes à plus d'un an
- 6. Dettes à un an au plus
- 7. Comptes de régularisation

Principes généraux

Les règles d'évaluation sont arrêtées par le Conseil d'Administration en application de l'arrêté royal du 19 décembre 2003, relatif à la comptabilité des associations sans but lucratif qui se réfère à l'A.R. du 29/04/2019 portant lui-même exécution du code des sociétés.

Les modifications qui s'avéreront nécessaires devront être soumises pour approbation au Conseil d'Administration. De même, il ne pourra être dérogé de manière exceptionnelle qu'après décision expresse du Conseil d'Administration.

Dans la mesure où le Conseil d'Administration juge que les cas d'évaluation non expressément prévus dans les présentes règles ne représentent pas une importance suffisante pour nécessiter une décision additionnelle ou modificative, ceux-ci seront réglés par des méthodes similaires à celles qui figurent ci-après, sans qu'il en soit fait mention spéciale.

Règles d'évaluation spécifiques

I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises de tiers ou par apport sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement annuel comme suit :

- 211100 Portefeuille clients : 20% linéaire
- 211200 Analyse dossier bâtiments : 33% linéaire

Toute dérogation à la règle d'amortissement sera mentionnée et explicitée dans l'annexe.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition en incluant les frais accessoires tels que frais d'assurances, frais de transport, droits de douane,

Les immobilisations corporelles sont amorties d'une manière linéaire.

Les immobilisations corporelles d'une valeur unitaire inférieure à 250,00 EUR (HTVA) sont prises en charge dans l'année de leur acquisition, même si s'ils ont un caractère d'actif permanent.

Les immobilisations sont amorties sur base des taux d'amortissement suivants :

- 230000 Installations : 10,00 % à 20,00%

- 230100 Installations techniques dans bâtiment : 10,00 % à 20,00%

- 231000 Matériel de transmission : 20,00 % à 25,00%

- 231100 Matériel de tournage et montage : 20,00 % à 25,00%
- 231300 Matériel de tournage et montage Interreg III : 25,00 %
- 240000 Mobilier et Matériel : 10,00 % à 33,00 %

RÈGLES D'ÉVALUATION

· 240200 Matériel de bureau : 33,00 %

- 240300 Matériel de bureau Interreg III: 10,00 % à 33,00%

L'ASBL amortit ces biens selon la méthode d'amortissement linéaire.

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

3. Immobilisations détenues en location financement et droits similaires

Généralement, les biens acquis en location financement seront amortis sur base d'un plan d'amortissements économique en fonction de la nature du bien concerné :

- 252000 Matériel de bureau en location financement : 20,00 %
- 4. Immobilisations en-cours et acomptes versés:

Ces immobilisations ne subissent pas d'amortissements.

5. Stocks et en-cours de fabrication

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque cette dernière est inférieure.

Les en-cours de fabrication sont évalués à leur coût de revient. Ils font l'objet de réductions de valeur si leur coût de revient, majorés du montant estimé des coûts y afférents qui doivent encore être exposés, dépasse leur prix de vente net à la date de clôture de l'exercice.

6. Créances à plus d'un an

Les créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réduction de valeur si leur paiement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou sur base de rappels, mises en demeures et/ou courriers d'un avocat.

Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur ne peuvent être maintenus dans la mesure où elles excédent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

7. Créances à un an au plus

Les créances sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale.

Elles font l'objet de réduction de valeur si leur paiement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis ou sur base de rappels, mises en demeures et/ou courriers d'un avocat.

Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur comptable.

Les réductions de valeur seront actées au moment de la remise du dossier au contentieux et déterminées au cas par cas en fonction du risque présumé de non récupération.

Des réductions de valeur ne peuvent être maintenus dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

8. Placement de trésorerie

Ces actifs doivent être comptabilisés à leur valeur d'acquisition. Toutefois les intérêts provenant de placements de trésorerie et de valeurs disponibles sont pris en résultat " prorata temporis ". Cela signifie que, si la date de clôture ne correspond pas à la date d'échéance, il y a lieu de comptabiliser en produits acquis la partie des intérêts non encore perçue mais relative à l'exercice.

9. Valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

10. Comptes de régularisation

Sont comptabilisés aux comptes de régularisation de l'actif à leur valeur nominale, notamment :

- les charges à reporter, c'est à dire le prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui afférent aux exercices suivants ;
- les produits acquis, c'est à dire le prorata des produits afférent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

RÈGLES D'ÉVALUATION

II. POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. Fonds social

Le capital est représenté par le patrimoine de départ de l'association.

2 Réserves

Les réserves sont évaluées à leur valeur nominale.

3. Bénéfice reporté ou Perte reportée

Le bénéfice reporté ou la perte reportée est inscrit au passif du bilan à la valeur nominale.

4. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature,

- qui, à la date de clôture de l'exercice, sont probables
- ou certaines, mais indéterminées quant à leur montant.

Elles ne peuvent avoir pour objet de corriger la valeur d'éléments portés à l'actif.

Les provisions

- doivent satisfaire aux critères de prudence, sincérité et bonne foi ;
- sont individualisées en fonction des risques et charges de même nature qu'elles sont appelées à couvrir ;
- ne peuvent dépendre du résultat de l'exercice comptable ;
- ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actualisée.

Le bénéfice reporté ou la perte reportée est inscrit au passif du bilan à la valeur nominale.

Il doit être tenu compte de tous les risques prévisibles et pertes éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice comptable ou d'exercices antérieurs.

5. Dettes à plus d'un an

Les emprunts et les dettes sont comptabilisés à leur valeur nominale.

6. Dettes à un an au plus

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

7. Comptes de régularisation

Sont comptabilisés aux comptes de régularisation du passif, notamment :

- les charges à imputer, c'est à dire le prorata des charges qui afférent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore reçues ou décaissées ;
- les produits à reporter, c'est à dire le prorata des produits déjà facturés ou encaissés, mais qui concernent l'exercice suivant.

Ces comptes de régularisation sont inscrits au passif du bilan à leur valeur nominale.